

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- LA FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE

Représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 78444870600043

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour **2019** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **105 700 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme optimisation de la performance (OP/A) – Développement et innovation technologique : 7 000 €
- Avenant - Programme optimisation de la performance (OP/B) – Matériels spécifiques : 30 000 €
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/A) – Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 4 000 €
- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/C) – Management et coordination : 13 000 €
- Avenant - Programme actions sportives (AS/C) – Programme de préparation Senior : 17 500 €
- Avenant - Programme actions sportives (AS/E) – Management et coordination : 19 200€
- Avenant - Programme actions sportives (AS/F) - Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 15 000 €.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à **1 229 056 €**.

ARTICLE 2 :

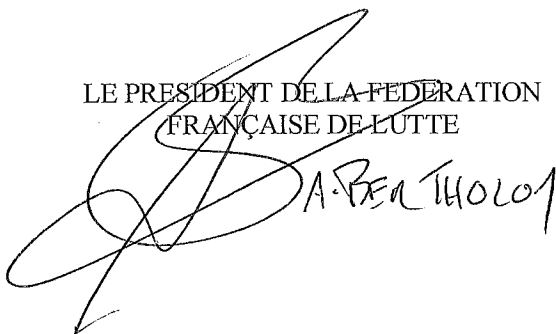
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **25 JUL 2019**

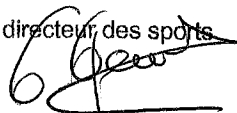
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LUTTE



A. BERTHOLOU

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Gilles QUÉNÉHERVÉ

~~VISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ~~

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV	Domiciliation
10278	06002	00020379101	05	EUR	CCM CRETEIL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 0200 0203 7910 105

Domiciliation

CCM CRETEIL
62 B RUE DU GENERAL LECLERC
94000 CRETEIL
08 20 09 99 42

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)

ASS FEDERATION FRANCAISE
DE LUTTE
2 RUE LOUIS PERGAUD
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

